



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-245

Ottawa, le 29 avril 2010

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : le 3 juin 2010

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Requérante et endroit

1. **Pelmorex Communications Inc.**
L'ensemble du Canada
N° de demande 2010-0561-1
2. **Salt Spring Island Radio Corporation**
Salt Spring Island (Colombie-Britannique)
N° de demande 2010-0509-1

1. L'ensemble du Canada N° de demande 2010-0561-1

Demande présentée par **Pelmorex Communications Inc.** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de son service spécialisé d'informations météorologiques appelé MétéoMédia/The Weather Network afin d'en permettre la distribution en format haute définition (HD).

La titulaire affirme que la présente demande est conforme à l'approche du Conseil à l'égard des services spécialisés en format HD énoncée dans *Cadre de réglementation de l'attribution de licence et de la distribution des services payants et spécialisés à haute définition*, avis public de radiodiffusion CRTC 2006-74, 15 juin 2006, et aux changements annoncés dans *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs – politique réglementaire*, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008.

Adresse de la titulaire :

2655 Bristol Circle
Oakville (Ontario)
L6H 7W1
Télécopieur : 905-829-5800
Courriel : regulatory@pelmorex.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

et

1755, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 251
Montréal (Québec)

2. Salt Spring Island (Colombie-Britannique)
N° de demande 2010-0509-1

Demande présentée par **Salt Spring Island Radio Corporation** relativement à la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CFSI-FM Salt Spring Island.

La titulaire propose de diminuer la puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 3 300 watts à 1 300 watts (PAR maximale de 9 700 watts à 7 000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 215,6 mètres).

Le Conseil fait remarquer que cette modification reflète les paramètres techniques établis au moment de la construction des installations de transmission et entraînera une réduction importante du périmètre de rayonnement.

Le Conseil note que la population desservie dans le périmètre de rayonnement de 3 mV/m diminuera de 11 022 à 6 165 et que celle du périmètre de rayonnement de 0.5 mV/m passera de 60 581 à 14 235.

Adresse de la titulaire :

19A – 315 Upper Ganges Road
Salt Spring Island (Colombie-Britannique)
V8K 2X4
Courriel : mikecherry@cfsi-fm.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

Participation du public

Date limite d'interventions

Le 3 juin 2010

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro

819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil.

Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs interventions.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes les interventions sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes les interventions soumises sera accessible à partir de cette liste. On peut y accéder en sélectionnant « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales de bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par cette demande ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
 ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
 Édifice central
 1, promenade du Portage, pièce 206
 Gatineau (Québec)
 J8X 4B1
 Tél. : 819-997-2429
 Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
 99, chemin Wyse
 Bureau 1410
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
 B3A 4S5
 Tél. : 902-426-7997
 Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
 Bureau 504
 Montréal (Québec)
 H2Z 1G2
 Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
 Bureau 624
 Toronto (Ontario)
 M4T 1M2
 Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
 275, avenue Portage
 Bureau 1810
 Winnipeg (Manitoba)
 R3B 2B3
 Tél. : 204-983-6306
 Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue
 Bureau 620
 Regina (Saskatchewan)
 S4P 0M8
 Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta)
T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby
Bureau 530
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>.